



La Domiciliation d'Entreprises

Création, recherche de financements, gestion
Accompagné pour mieux entreprendre

Une adresse en plein cœur de Paris

Situé dans le quartier des banques et des assurances, votre futur siège social se trouvera en plein centre de Paris, à proximité des métros et RER—pour le cas où vous auriez besoin d'utiliser notre salle de réunion ou certains de nos services.

La domiciliation vous permet de loger votre société à une adresse différente de celle de votre résidence.

Des services annexes

Outre, votre siège social et la réception de votre courrier que soit nous vous renvoyons soit vous venez chercher,

Nous fournissons également des services tels que :

- une salle de réunion pour vos rendez-vous (6 places maxi—avec vidéo projecteur)
- Un bureau avec ordinateur, imprimante et connexion internet soit de manière ponctuelle soit en location régulière pour la journée ou plus selon vos besoins

Un intérêt financier

Toutes les entreprises sont soumises à la CFE (contribution foncière des entreprises)

Cette taxe remplace la taxe professionnelle.

Cette taxe est basée sur votre localisation géographique et varie fortement d'une ville à l'autre, voire d'une rue à l'autre.

A Paris, la CFE est moins forte que dans d'autres villes car le nombre de sociétés taxées y est plus important qu'ailleurs.

Mais, si votre société est domiciliée, la base de la CFE est alors fixée forfaitairement à moins de 100 euros / an.

Cette mesure vous permet une économie annuelle importante .

Tarif

À partir de 36 € ht/mois